

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2023

**Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023 (accusé de réception du 14/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention d'objectifs entre la Ville de Quimper et l'Association MJC/MPT de Kerfeunteun pour la période 2024/ 2027

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'Association MJC/MPT de Kerfeunteun pour la période 2024-2027.

La convention d'objectifs signée entre la Ville de Quimper et la MJC/MPT de Kerfeunteun le 1^{er} janvier 2020 arrive à expiration le 31 décembre 2023.

Dans la continuité du projet animation globale mené ces dernières années par la MJC/MPT de Kerfeunteun et convaincue que celle-ci assure une mission structurante au service des habitants du quartier, la ville de Quimper décide de soutenir le nouveau projet de l'association.

Dans ses grandes orientations, l'association s'inscrit dans une dynamique d'animation du territoire, au plus près des habitants dans le souci de renforcer la cohésion sociale et de contribuer activement au « mieux vivre ensemble ».

Cette convention énonce et développe les orientations du projet 2024-2027 de la structure ainsi que les missions d'animation du territoire, de lien social et de mission éducative en direction des enfants, des familles et de la jeunesse.

Elle précise les moyens financiers que la collectivité entend mettre à disposition de l'association pour faire face à ses besoins de fonctionnement et de développement pour les 4 prochaines années.

Ainsi, il est proposé que la Ville de Quimper accompagne la mise en œuvre de ce projet associatif par l'attribution d'une dotation globale, dont le montant est fixé annuellement par le conseil municipal après le vote du budget.

Monsieur Bernard JASSERAND étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la nouvelle convention d'objectifs entre la commune de Quimper et l'association MJC/MPT de Kerfeunteun qui prendra effet le 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 4 ans.